



Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

8 bis, rue des Aloses

25640 ROULANS

☎ 03 81 63 29 01 📠 03 81 63 27 68

✉ contact@ccva.fr 🌐 www.ccva.fr

# RAPPORT

# PREPARATOIRE

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Mardi 22 mars 2016

**A 19h30 à Bouclans**  
**(salle Citoyen)**

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT N°1.</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 JANVIER 2016 .....</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT N°2.</b>	<b>PRESENTATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2015.....</b>	<b>3</b>
RAPPORT 2.1.	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE DU BUDGET GENERAL.....	3
RAPPORT 2.2.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL .....	3
<b>RAPPORT N°3.</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET GENERAL 2016.....</b>	<b>6</b>
<b>RAPPORT N°4.</b>	<b>PRESENTATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DECHETS 2015 .....</b>	<b>6</b>
RAPPORT 4.1.	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE DU BUDGET DECHETS .....	6
RAPPORT 4.2.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DECHETS.....	7
<b>RAPPORT N°5.</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET DECHETS 2016 .....</b>	<b>8</b>
<b>RAPPORT N°6.</b>	<b>PRESENTATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZAE ROULANS 2015 .....</b>	<b>8</b>
RAPPORT 6.1.	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE 2015- BUDGET ZAE ROULANS .....	8
RAPPORT 6.2.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ZAE ROULANS .....	9
<b>RAPPORT N°7.</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET ZAE ROULANS 2016 .....</b>	<b>10</b>
<b>RAPPORT N°8.</b>	<b>PRESENTATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZAE GONSANS 2015.....</b>	<b>10</b>
RAPPORT 8.1.	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE 2015 - BUDGET ZAE GONSANS .....	10
RAPPORT 8.2.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ZAE GONSANS .....	10
<b>RAPPORT N°9.</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET ZAE GONSANS 2016.....</b>	<b>11</b>
<b>RAPPORT N°10.</b>	<b>PRESENTATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZAE BOUCLANS 2015.....</b>	<b>12</b>
RAPPORT 10.1.	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNAUTAIRE 2015 - BUDGET ZAE BOUCLANS .....	12
RAPPORT 10.2.	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ZAE BOUCLANS .....	12
<b>RAPPORT N°11.</b>	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET ZAE BOUCLANS 2016.....</b>	<b>13</b>
<b>RAPPORT N°12.</b>	<b>FONCTIONNEMENT SCOLAIRE – FRAIS SCOLARITE 2015-2016 .....</b>	<b>14</b>
<b>RAPPORT N°13.</b>	<b>TAXE DE SEJOUR .....</b>	<b>15</b>
<b>RAPPORT N°14.</b>	<b>AVENANT ANNUEL ARTISTES A LA CAMPAGNE .....</b>	<b>15</b>
<b>RAPPORT N°15.</b>	<b>MODIFICATION HORAIRES – POSTE ATSEM ROULANS .....</b>	<b>15</b>
<b>RAPPORT N°16.</b>	<b>MODIFICATION HORAIRES – POSTE ADMINISTRATIF CAE.....</b>	<b>16</b>
<b>RAPPORT N°17.</b>	<b>REGIME INDEMNITAIRE – POSTE TECHNICIEN .....</b>	<b>16</b>
<b>RAPPORT N°18.</b>	<b>CREATION D’UN POSTE D’AGENT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI-CAE .....</b>	<b>17</b>
<b>RAPPORT N°19.</b>	<b>FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE .....</b>	<b>18</b>
RAPPORT 19.1.	COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION DE LISTE DES COMMISSAIRES.....	18
RAPPORT 19.2.	COMPOSITION COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) .....	19
<b>RAPPORT N°20.</b>	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</b>	<b>20</b>
<b>RAPPORT N°21.</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES .....</b>	<b>22</b>

Exposé des motifs :

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont si des observations sont à formuler concernant le procès-verbal du Conseil Communautaire du lundi 18 janvier 2016.

Décision à prendre :

*NB : Prennent part au vote uniquement les personnes présentes à la séance du conseil communautaire précédente/concerné*

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du lundi 18 janvier 2016.

RAPPORT 2.1. Adoption du Compte de Gestion 2015 du Receveur Communautaire du Budget Général

Exposé des motifs

Le Compte de Gestion présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

	Report de l'exercice précédent - 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Fonctionnement	524 610.24 €	57 466.74 €	582 076.98 €
Investissement	202 203.48 €	21 446.26 €	223 649.74 €
<b>Total</b>	<b>726 813.72 €</b>	<b>78 913.00 €</b>	<b>805 726.72 €</b>

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le Compte de Gestion du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

- **excédent de fonctionnement : 582 076.98 €**
- **excédent d'investissement : 223 649.74 €**
- 18 618.61 € (solde déficitaire des restes à réaliser)
- 205 031.13 €

RAPPORT 2.2. Adoption du Compte Administratif 2015 – Budget Général

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire prend connaissance des résultats du Compte Administratif. Le document pourra être consulté dans sa totalité lors du Conseil Communautaire.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET GENERAL**

**Dépenses de fonctionnement**

Chap	Nature des dépenses	Service Ecoles		Service Déchets		Service Admin.		Total CCVA	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
11	Charges à caract. général	140 900.00	84 988.75	8 737.50	6 855.99	51 812.50	31 737.70	201 450.00	123 582.44
12	Charges de personnel	510 830.00	496 648.37	153 180.00	146 218.14	118 090.00	121 678.06	782 100.00	764 544.57
14	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	70 000.00	69 044.00	70 000.00	69 044.00
65	Aut. charg. de gest. cour.	27 100.00	23 049.90	0.00	0.00	246 970.00	239 408.82	274 070.00	262 458.72
66	Autr. charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	2 600.00	2 598.79	2 600.00	2 598.79
67	Charges exceptionnelles	0.00	3 144.00	7 714.00	7 714.00	50 768.00	0.00	58 482.00	10 858.00
42	Dotations aux amortiss.	35 905.00	35 900.00	0.00	0.00	60 875.00	61 995.24	96 780.00	97 895.24
22	Dép. imprévues fonction	0.00	0.00	0.00	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00
	<b>Sous-total</b>	<b>714 735.00</b>	<b>643 731.02</b>	<b>169 631.50</b>	<b>160 788.13</b>	<b>621 115.50</b>	<b>526 462.61</b>	<b>1 505 482.00</b>	<b>1 330 981.76</b>
	Virt à la section d'invest						0.00	6 600.00	0.00
	<b>Total des dépenses</b>	<b>714 735.00</b>	<b>643 731.02</b>	<b>169 631.50</b>	<b>160 788.13</b>	<b>621 115.50</b>	<b>526 462.61</b>	<b>1 512 082.00</b>	<b>1 330 981.76</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL**

**Recettes de fonctionnement**

Chap	Nature des recettes	Budget	Réalisé écoles	Réalisé déchets	Réalisé Admin.	Réalisé Total CCVA
13	Atténuation de charges	11 000.00	9 289.61	2 936.34	11 818.02	24 043.97
42	Amortissement des subv.	10 848.00	1 772.00	0.00	10 362.60	12 134.60
70	Produits des services	222 700.00	52 699.08	161 000.00	1 390.00	215 089.08
73	Impôts et taxes	806 538.00	443 289.00	0.00	382 640.55	825 929.55
74	Dotations et participations	279 634.00	155 605.52	0.00	122 259.80	277 865.32
75	Autre produit gest° courante	25 770.00	0.00	0.00	25 571.95	25 571.95
77	Produits exceptionnels	0.00	7 568.53	0.00	245.50	7 814.03
	<b>Total des recettes</b>	<b>1 356 490.00</b>	<b>670 223.74</b>	<b>163 936.34</b>	<b>554 288.42</b>	<b>1 388 448.50</b>
	<b>Excédent reporté</b>	<b>524 610.24</b>				
	<b>Total des recettes</b>	<b>1 913 058.74</b>				

Recettes de fonctionnement	1 388 448.50 €
Dépenses de fonctionnement	1 330 981.76 €
Résultat exercice 2015	57 466.74 €
Report de l'exercice 2014	524 610.24 €
<b>Excédent de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>582 076.98 €</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET GENERAL CCVA**

**Dépenses d'investissement**

Articles	Nature des dépenses	Service Ecoles		Service CCVA		Total	
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
13	Amortissement des subv.	1 772.00	2 334.00	9 076.00	9 800.60	10 848.00	12 134.60
16	Remboursement du capital	0.00	0.00	6 600.00	6 559.60	6 600.00	6 559.60
20	Frais d'études et droits assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	71 600.00	56 507.19	117 000.00	22 262.19	188 600.00	78 769.38
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00		0.00		0.00
	<b>Total des dépenses</b>	<b>73 372.00</b>	<b>58 841.19</b>	<b>132 676.00</b>	<b>38 622.39</b>	<b>206 048.00</b>	<b>97 463.58</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET GENERAL CCVA**

**Recettes d'investissement**

Chap.	Nature des dépenses	Service Ecoles		Service Admin.		Total
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Réalisé
21	Virement section de fonction.	0.00	0.00	6 600.00	0.00	0.00
10	Dotations FCTVA et excéd. fonction <sup>t</sup>	0.00	0.00	24 000.00	5 439.60	5 439.60
13	Subventions	0.00	3 303.00	71 230.00	12 272.00	15 575.00
040	Amortissements	35 905.00	35 905.00	60 875.00	61 990.24	97 895.24
	<b>Total</b>	<b>35 905.00</b>	<b>39 208.00</b>	<b>162 705.00</b>	<b>79 701.84</b>	<b>118 909.84</b>

Dépenses d'investissement 2015	97 463.58 €
Recettes d'investissement 2015	118 909.84 €
Résultat d'investissement 2015	21 446.26 €
Excédent d'investissement reporté de 2014	202 203.48 €
<b>Excédent de clôture d'investissement 2015</b>	<b>223 649.74 €</b>

<b>Etat des restes à réaliser en dépenses 2015 à inscrire au BP 2016</b>	
2183 – 3Tech Informatique (ordinateurs)	17 029.57 €
2184 – Camif (mobilier)	1 039.70 €
2158 – Javel Barbizier (aspirateurs)	549.34 €
<b>Total</b>	<b>18 618.61 €</b>

Restes à réaliser 2015 (déficit)	- 18 618.61 €
Excédent d'investissement 2015	223 649.74 €
<b>Excédent d'investissement 2015 après restes à réaliser</b>	<b>205 031.13 €</b>

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le Compte Administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

- **excédent de fonctionnement : 582 076.98 €**
- **excédent d'investissement : 223 649.74 €**
- 18 618.61 € (solde déficitaire des restes à réaliser)
- 205 031.13 € après restes à réaliser

**RAPPORT N°3. Affectation des résultats 2015 au Budget Général 2016**

Exposé des motifs

Les résultats des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de l'année 2015 étant identiques, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur leur affectation au Budget Général 2016.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Primitif 2016 de la façon suivante :

- **reporter le solde de la section de fonctionnement 2015 de 582 076.98 € au compte 002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté »**
- **reporter en recettes au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » l'excédent d'investissement 2015 de 223 649.74 €**

**RAPPORT N°4. Présentation compte de gestion et compte administratif du Budget Déchets 2015**

**RAPPORT 4.1. Adoption du Compte de Gestion 2015 du Receveur Communautaire du Budget Déchets**

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire prend connaissance des résultats du Compte de Gestion du Receveur Communautaire. Le document pourra être consulté dans sa totalité lors du Conseil Communautaire.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Fonctionnement	532 257.17	84 341.13	616 598.30
Investissement	87 412.78	5 153.73	92 566.51
<b>Total</b>	<b>619 669.95</b>	<b>89 494.86</b>	<b>709 164.81</b>

***Etat néant pour les restes à réaliser en investissement***

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le Compte de Gestion du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement : 616 598.30 €**

- **Excédent d'investissement : 92 566.51 €**

**RAPPORT 4.2. Adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Déchets**

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire prend connaissance des résultats du Compte Administratif. Le document pourra être consulté dans sa totalité lors du Conseil Communautaire.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Natures</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
011	Charges à caractère général	314 610.00	286 516.18
012	Charges de personnel	153 180.00	152 262.50
022	Dépenses imprévues	20 000.00	0.00
023	Virement section investissement	8 645.00	0.00
042	Dotations aux amortissements	23 140.00	23 134.87
65	Autres charges de gestion courante	227 000.00	223 146.96
66	Intérêts	1 965.00	806.03
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	1 217.85
68	Dotations aux amortissements	500.00	0.00
<b>Total</b>		<b>752 040.00</b>	<b>687 084.39</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Natures</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
002	Excédent antérieur reporté	532 257.17	
042	Subv. Transférées au résultat	3 300.00	3 225.00
706	Prestations de service	630 000.00	611 817.93
707	Vente de marchandises	115 000.00	147 309.76
7087	Remboursements de frais	7 714.00	7 714.00
75	Autres produits gestion courante	500.00	1 356.83
77	Produits exceptionnels	0.00	2.00
<b>Total</b>		<b>1 288 771.17</b>	<b>771 425.52</b>

**Excédent de fonctionnement 84 341.13 + 532 257.17 (excédent CCVA 2014)  
= 616 598.30 €**

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Natures</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
16	Emprunts	8 645.00	8 641.40
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Travaux bât. Et Acquisition de matériel et outillage	27 000.00	7 500.42
40	Opérations d'ordre entre section	3 300.00	3 225.00
<b>Total</b>		<b>38 945.00</b>	<b>19 366.82</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Natures</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>
001	Excédent antérieur reporté	87 412.78	
10	FCTVA	3 000.00	1 385.68
13	Subventions	0.00	0.00
21	Virement section exploitation	8 645.00	0.00
40	Amortissement	23 140.00	23 134.87
<b>Total</b>		<b>122 197.78</b>	<b>24 520.55</b>

**Excédent d'investissement : 5 153.73 + 87 412.78 (excédent CCVA 2014) = 92 566.51 €**

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le Compte Administratif qui présente les résultats suivants :  
**- Excédent de fonctionnement : 616 598.30 €**  
**- Excédent d'investissement : 92 566.51 €**

**RAPPORT N°5. Affectation des résultats 2015 au Budget Déchets 2016**

Exposé des motifs

Les résultats des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de l'année 2014 étant identiques, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur leur affectation au Budget Déchets 2015.

**Excédent de fonctionnement : 616 598.30 €**  
**Excédent d'investissement : 92 566.51 €**

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Primitif 2016 de la façon suivante :  
**- Excédent de fonctionnement : 616 598.30 €**  
**- Excédent d'investissement : 92 566.51 €**

**RAPPORT N°6. Présentation compte de gestion et compte administratif du Budget ZAE Roulans 2015**

**RAPPORT 6.1. Adoption du Compte de gestion du receveur communautaire 2015- Budget ZAE Roulans**



### Exposé des motifs

Le Compte de Gestion présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Fonctionnement	- 10 065.00	0.00	- 10 065.00
Investissement	- 20 318.11	- 466.51	- 20 784.62
<b>Total</b>	<b>- 30 383.11</b>	<b>- 466.51</b>	<b>- 30 849.62</b>

### Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le Compte de Gestion 2015 du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

**-Déficit de fonctionnement : 10 065.00 €**

**-Déficit d'investissement : 20 784.62 €**

### RAPPORT 6.2. Adoption du Compte Administratif 2015 - Budget ZAE Roulans

### Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire prend connaissance des résultats du Compte Administratif. Le document pourra être consulté dans sa totalité lors du Conseil Communautaire.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Comptes	Nature	Budget	CA
002	Déficit de fonctionnement reporté	10 065.00	
011	Charges à caractère général	12 550.00	466.51
043	Terrains en cours d'aménagement	700.00	0.00
66	Autres charges financières	650.00	0.00
	<b>Total</b>	<b>23 965.00</b>	<b>466.51</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Comptes	Nature	Budget	CA
71/042	Var. en cours de produits	13 200.00	466.51
796/043	Transfert charges financières	700.00	0.00
7473	Subvention département	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	10 065.00	0.00
	<b>Total</b>	<b>23 965.00</b>	<b>466.51</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>			
Comptes	Nature	Budget	CA
001	Déficit d'investissement reporté	20 306.00	
335/040	Etudes et travaux	13 200.00	466.51
1641	Remboursement d'emprunt	450.00	0.00
	<b>Total</b>	<b>33 956.00</b>	<b>466.51</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
Comptes	Nature	Budget	CA
1641	Emprunt	33 956.00	0.00
	<b>Total</b>	<b>33 956.00</b>	<b>0.00</b>

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le compte administratif de l'année 2015 soit :

**Déficit de fonctionnement : 10 065.00 €**

**Déficit d'investissement : 20 784.62 €**

RAPPORT N°7. Affectation des résultats 2015 au Budget ZAE Roulans 2016

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Zone d'Activités Economiques de Roulans 2015.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Primitif Zone d'Activités 2016 (Roulans) de la façon suivante :

**002 Déficit de fonctionnement reporté : 10 065 €**

**001 Déficit d'investissement reporté : 20 784.62 €**

RAPPORT N°8. Présentation compte de gestion et compte administratif du Budget ZAE Gonsans 2015

RAPPORT 8.1. Adoption du Compte de gestion du receveur communautaire 2015 - Budget ZAE Gonsans

Exposé des motifs

Le Compte de Gestion présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	-146 323.93 €	- 45 264.31 €	- 191 588.24 €
<b>Total</b>	<b>-146 323.93 €</b>	<b>- 45 264.31 €</b>	<b>- 191 588.24 €</b>

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le compte de Gestion 2015 de la ZAE de Gonsans soit :

**- Equilibre de la section de fonctionnement**

**- Déficit d'investissement : 191 588.24 €**

RAPPORT 8.2. Adoption du Compte Administratif 2015 - Budget ZAE Gonsans

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire prend connaissance des résultats du Compte Administratif. Le document pourra être consulté dans sa totalité lors du Conseil Communautaire.

Dépenses de fonctionnement			
Comptes	Nature	Budget	CA
002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	107 000.00	45 264.31
66	Autres charges financières	0.00	0.00
042	Opérat° d'ordre entre section	509 300.00	0.00
<b>Total</b>		<b>616 300.00</b>	<b>45 264.31</b>

Recettes de fonctionnement			
Comptes	Nature	Budget	CA
71/042	Opération d'ordre entre section	361 650.00	45 264.31
70	Produits des services	203 882.00	0.00
7473	Subvention département	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	50 768.00	0.00
<b>Total</b>		<b>616 300.00</b>	<b>45 264.31</b>

Dépenses d'investissement			
Comptes	Nature	Budget	CA
010	Stocks	0.00	0.00
335/040	Etudes et travaux	361 650.00	45 264.31
001	Déficit d'investissement reporté		146 324.00
<b>Total</b>		<b>507 974.00</b>	<b>45 264.31</b>

Recettes d'investissement			
Comptes	Nature	Budget	CA
010	Stocks	0.00	0.00
040	Opération d'ordre entre section	509 300.00	0.00
<b>Total</b>		<b>509 300.00</b>	<b>0.00</b>

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le compte administratif 2015 de la ZAE de Gonsans soit :

- **Equilibre de la section de fonctionnement**
- **Déficit d'investissement : 191 588.24 €**

RAPPORT N°9. Affectation des résultats 2015 au Budget ZAE Gonsans 2016

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Zone d'Activités Economiques de Gonsans 2015.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Primitif Zone d'Activités de Gonsans 2016 de la façon suivante :

- 001 Déficit d'investissement reporté : 191 588.24 €**

Exposé des motifs

Le Compte de Gestion présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Investissement	- 779.97	- 502.72	- 1282.69
<b>Total</b>	<b>- 779.97</b>	<b>- 502.72</b>	<b>- 1 282.69</b>

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le Compte de Gestion 2015 du Receveur Communautaire qui présente les résultats suivants :

**- Equilibre de la section de fonctionnement**

**-Déficit d'investissement : 1 282.69 €**

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire prend connaissance des résultats du Compte Administratif. Le document pourra être consulté dans sa totalité lors du Conseil Communautaire.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Comptes	Nature	Budget	CA
002	Déficit d'investissement reporté	0.00	
011	Charges à caractère général	550.00	502.72
043	Terrains en cours d'aménagement	500.00	0.00
66	Autres charges financières	450.00	0.00
	<b>Total</b>	<b>1 500.00</b>	<b>502.72</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Comptes	Nature	Budget	CA
71/042	Var. en cours de produits	1 000.00	502.72
796/043	Transfert charges financières	500.00	0.00
7473	Subvention département	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
	<b>Total</b>	<b>1 500.00</b>	<b>502.72</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>			
Comptes	Nature	Budget	CA
335/040	Etudes et travaux	1 000.00	502.72
1641	Remboursement d'emprunt	300.00	0.00
001	Déficit d'investissement reporté		779.97
	<b>Total</b>	<b>2 079.97</b>	<b>502.72</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget</b>	<b>CA</b>
1641	Emprunt	2 079.97	0.00
	<b>Total</b>	<b>2 079.97</b>	<b>0.00</b>

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à voter le compte administratif de l'année 2015 soit :

**Equilibre de la section de fonctionnement**

**Déficit d'investissement : 1 282.69 €**

**RAPPORT N°11. Affectation des résultats 2015 au Budget ZAE Bouclans 2016**

Exposé des motifs

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Zone d'Activités Economiques de Bouclans 2016.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats au Budget Primitif Zone d'Activités 2016 (Bouclans) de la façon suivante :

**001 Déficit d'investissement reporté : 1 282.69 €**

Fixation des tarifs pour les frais de scolarité des enfants venant de l'extérieur

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition intercommunale des charges des écoles publiques dans le cas d'enfants scolarisés hors de la commune de résidence, et suite à l'étude effectuée dans l'ensemble des écoles, un coût moyen a été évalué pour les enfants scolarisés en primaire et maternelle.

Il est donc nécessaire de faire appel à des contributions auprès des communes où les enfants sont domiciliés.

La méthode de calcul des tarifs, proposés aux collectivités extérieures à la CCVA pour les enfants scolarisés dans nos établissements scolaires durant l'année 2015 – 2016, est la suivante :

Mode de calcul	Coût total	dont frais de personnel		Coût total primaire	Coût total maternelle	
		agents à affecter à maternelle (80% du personnel Ecole)	agents à affecter à primaire (20% du personnel Ecole)			
Dépenses de fonctionnement 2015	515 067 €					
Dépenses d'investissement 2015	43 935 €	389 807 €	97 452 €	142 385 €	416 617 €	
	559 002 €		moy. Élèves 2015	552	330	882
			<b>Coût / élève</b>	<b>258 €</b>	<b>1 264 €</b>	

Remarques :

- les amortissements (6811 – 139..), les remboursements de frais de personnel par Dexia-Socap ou la CPAM (6419), les frais de scolarité (70878 et 6558), les frais liés aux transports méridiens, certaines recettes d'investissement (FCTVA - DETR ...) et le FNGIR sont retirés des dépenses
- la répartition des charges de personnel entre primaire et maternelle a été réalisée en prenant en compte la répartition du temps de travail et le coût des postes des agents des Ecoles pour l'ensemble de l'année 2014
- le nombre d'élèves primaire et maternelle pris en compte dans le calcul est calculé au prorata du temps passé par les élèves sur l'année 2015 (6 mois pour les élèves de sept. 2014, 4 mois pour les élèves de sept.2015)

Ainsi, les frais de scolarité 2015/2016 sont les suivants :

- le **coût d'un élève en primaire est de 258 €**
- le **coût d'un élève en maternelle est de 1 264 €**

Cette méthode de calcul a été validée par les membres du Bureau et par les membres de la Commission 4 le 7 mars 2015.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les tarifs proposés par les membres du bureau et validés par la Commission 4, de la manière suivante :

- année scolaire 2015-2016,
- enfants extérieurs scolarisés dans un établissement scolaire de la CCVA,
- recette : compte 70878,
- tarifs : **258 €** pour un enfant en école primaire,  
**1 264 €** pour un enfant en école maternelle.

Exposé des motifs :

La loi n° 2014-1654 de finances pour 2015 du 29 décembre 2014 suivie d'un décret n°2015-970 relatif à la taxe de séjour en date du 31 juillet 2015, modifie les exonérations et annule les réductions concernant la taxe de séjour.

Sont désormais exonérées :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le périmètre de l'EPCI,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

La présente délibération annule et remplace les points 3 et 4 de la délibération n°42/13 du 3 juin 2013 respectivement relatifs aux exonérations et réductions.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

- sur la modification des exonérations et la suppression des réductions relatives à la taxe de séjour permettant la mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives.

Exposé des motifs :

Une convention a été signée entre la CCVA et l'association Des Artistes à la Campagne le 21 décembre 2015 ainsi qu'un avenant en date du 21 décembre 2015 par autorisation du conseil communautaire le 14 décembre 2015 (délib 85/15).

L'association des Artistes à la Campagne effectue actuellement une permanence tous les mercredis au siège de la CCVA. Cette journée de permanence avait été actée dans l'avenant annuel. Pour des raisons personnelles et professionnelles, la personne de permanence n'est plus en mesure de pourvoir ce jour et a demandé de passer au mardi. Le Bureau est favorable à cette requête.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la :

- modification du jour de permanence de l'Association Des Artistes à la Campagne du mardi au lieu du mercredi actuellement et l'autorisation au président de signer un nouvel avenant.

Exposé des motifs :

Un agent de l'école de Roulans a repris dernièrement son poste à temps complet suite à la fin de son droit à temps partiel pour naissance.

Son nouveau temps plein (30.30h) a été calculé sur la base de son temps partiel (qui a été augmenté notamment par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires) or cet agent souhaiterait reprendre sur la base de son temps plein d'origine.

En accord avec cet agent il est convenu de réduire son temps de travail de 16 heures par an (diminution horaire ménage vacances scolaire). Retour au volume horaire réalisé initialement par son poste.

Décision à prendre :

Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la :

- Modification du temps de travail du poste d'ATSEM à l'Ecole de Roulans en passant la durée hebdomadaire annualisée de 30.30 à 29.95h, à compter du 01 avril 2016.

Exposé des motifs :

Suite à la mise en œuvre de la convention conclue le 18 janvier 2016 avec le SICTOM des 3 Com 25, 2 agents du service administratif de la CCVA sont amenés à aller régulièrement au SICTOM pour réaliser les tâches de comptabilité et paie de ce syndicat. Cela est évalué à une trentaine d'heures par mois (40 heures le premier mois). De plus, il est envisagé qu'un inventaire précis du mobilier installé dans les écoles de la CCVA soit réalisé courant 2016 (classification et scannage de chaque élément à l'aide d'un logiciel approprié).

Ainsi, une réorganisation de certaines tâches est envisagée au sein du service administratif de la CCVA. Ceci nécessite l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'agent actuellement en CAE avec un passage de 20 à 26 heures à compter du 23 mars 2016.

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

- la modification horaire du poste d'agent administratif (CAE) avec augmentation de 20 à 26 heures à compter du 23 mars 2016.

Exposé des motifs :

La délibération n°3/16 créant le poste animateur TEPOS ne définissait pas le régime indemnitaire applicable à ce type de poste, or c'est la première fois que la CCVA recrute un agent sur un grade de technicien territorial.

Il est proposé de mettre en place l'Indemnité Spécifique de Service affecté d'un coefficient de 0 à 12 pour le grade de technicien, de 0 à 16 pour le grade de technicien principal 2° classe et de 0 à 18 pour le grade de technicien principal 1° classe, et dont le montant est défini par les textes suivants :

- décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement modifié
- arrêté ministériel du 25 août 2003 fixant les modalités d'application du décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement modifié
- décret n° 91-875 du 6.9.1991 (régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux)

Décision à prendre

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

- l'attribution de l'Indemnité Spécifique de Service pour les agents recrutés au grade de technicien (technicien, technicien principal 2° classe et technicien principal 1° classe)
- la périodicité de versement mensuel
- l'autorisation à donner au Président pour déterminer individuellement, par arrêté, l'application du coefficient de modulation applicable à ce régime indemnitaire



Exposé des motifs :

En 2009 la CCVA a élaboré un schéma intercommunal des sentiers de randonnée pédestre et VTT dont la définition des sentiers a été confiée à l'ONF. 7 sentiers pédestres et 8 circuits VTT ont été retenus. Le travail a été réalisé avec le Département du Doubs en vue de l'inscription des sentiers au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Afin de permettre cette inscription, les étapes préalables suivantes sont nécessaires :

- séquençage de chaque sentier en chemin avec un numéro
- vérification du statut du chemin (voies publiques, chemins rural, chemin relevant du domaine privé de la commune, chemin privé appartenant à un particulier)
- identification de chaque propriétaire (commune, particulier)
- collecte des autorisations de passages (délibération, convention de passage)

La collecte des autorisations de passage représente une étape lourde en temps que les moyens humains de la CCVA n'ont pas pu absorber depuis 2009 malgré la nouvelle organisation mise en place en 2015 appuyé sur les élus municipaux et les bénévoles du territoire CCVA

Aussi, le bureau de la CCVA propose le recrutement d'un agent pour permettre la réalisation de ce dossier en appui de cette nouvelle organisation.

Les missions attachées à ce poste sont les suivantes :

- collecte des autorisations de passage
- vérification de l'adéquation entre le tracé papier (du plan) du sentier pédestre et/ou VTT et la réalité de terrain – déterminer les aménagements à réaliser sur les sentiers
- balisage des sentiers.

Pour ce recrutement, il est proposé de recourir à un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La commission 5 réunie le 3 mars a émis un avis favorable à ce dispositif.

Décision à prendre :

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :

- la création d'un poste d'agent administratif dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- la durée initiale du contrat de 12 mois renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- la durée du travail fixée à 20 heures par semaine.
- que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise le Président de la CCVA à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

RAPPORT 19.1.Commission Intercommunale des Impôts Directs : proposition de liste des commissaires

Exposé des motifs :

Vu le courrier en date du 19 janvier 2016 sollicitant les communes.

Par délibération n°87/15 du 14 décembre 2015, le conseil de la communauté de communes de Vaïte-Aigremont a décidé l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans ce cadre, le code général des impôts prévoit l'instauration d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) au côté de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La commission intercommunale se substitue à la commission communale en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. La commune conserve sa commission communale qui intervient au titre des autres compétences qui lui sont confiées, en particulier en matière d'évaluation des locaux d'habitation.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est composée de 10 commissaires et 10 suppléants (en plus de son président qui est le Président de l'EPCI ou un Vice-Président). Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. Cette liste doit être composée :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Les contribuables proposés devront remplir les conditions prévues par le Code général des impôts à savoir :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

A titre d'information, la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Au vu de vos propositions, et conformément à l'article 1650 A du code général des impôts (CGI) la présente liste a été établie sur proposition des communes membres de la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont.

**Proposition : commissaires Titulaires**

Commune	Nom	Prénom	Année de naissance
CHATILLON GUYOTTE	CRAMARO	Albert	1956
DAMMARTIN LES TEMPLIERS	PERROT	Martine	1958
L'ECOUVOTTE	HO-FIAT-HEE	Michel	1948
GLAMONDANS	SANTI	Pascale	
GONSANS	CUSENIER	Gilles	17/02/1951
LAISSEY	SAINTHILLIER	Laurent	1965
NAISEY LES GRANGES	SAPOLIN	Philippe	19/12/1957
OUGNEY DOUVOT	TROUILLOT	Francis	1955

POULIGNEY LUSANS	MESNIER	Claude	28/08/1962
ROULANS	PAUTHIER	Jean-Luc	03/12/1957
SECHIN	ROUSSY	Pierre	1947
VAL DE ROULANS	DREZET	Bernard	06/05/1955
VENNANS	MILLE	Jean Paul	1956
VILLERS GRELOT	CHAFFIOTTE	Pascal	31/07/1972

### Proposition : commissaires Suppléants

Commune	Nom	Prénom	Année de naissance
CHATILLON GUYOTTE	PAYOT	Agnès	1958
DAMMARTIN LES TEMPLIERS	FERREIRA	Joaquim	1957
L'ECOUVOTTE	MAILLEY	Denis	1950
GONSANS	COURTOIS	Rémy	02/06/1957
LAISSEY	ARMAND	Claude	1965
NAISEY LES GRANGES	BOISTON épouse PETITJEAN	Dominique	09/07/1958
OUGNEY DOUVOT	VIENNET	Bernard	1949
POULIGNEY LUSANS	BARBIER	Benjamin	05/06/1987
ROULANS	JOUFFROY née LAURENT	Christine	29/02/1948
VAL DE ROULANS	GORMOND	Alexandre	05/10/1973
VENNANS	SCHAPPACHER	Guyène	1956

### Décision à prendre :

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, le Conseil Communautaire est appelé à :

- valider la liste des noms proposés pour devenir commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs issue de la consultation des communes
- autoriser Monsieur le Président à transmettre la présente liste à la direction départementale des finances publiques

### RAPPORT 19.2. Composition commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

### Exposé des motifs :

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts

L'article 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit qu'« il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, à l'exclusion de ceux mentionnés au 5° du I de l'article 1379-0 bis, et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

« Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur. »

Le bureau de la CCVA propose que la commission locale d'évaluation des charges transférées soit composée de manière suivante : un représentant par conseil municipal de chacune des communes membres de la CCVA soit au total 21 commissaires.

La commission 2 « économie » réunie le 10 mars 2016 a émis un avis favorable sur la composition de la commission.

**Suppléant ?**

**Il est proposé que la désignation des représentants des conseils municipaux fasse l'objet d'une délibération municipale. ?**

*Décision à prendre :*

*Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur :*

*➤ la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées : un représentant par conseil municipal de chacune des communes membres de la CCVA pour un total de 21 commissaires.*

Conditions d'adoption de la présente délibération : majorité qualifiée : majorité des deux tiers.

**RAPPORT N°20. ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

• **Budget général**

<b>Commission 1 : Services à la personne (validées Bureau + Com1)</b>			
<b>Opération</b>	<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Recettes Prévisionnelles</b>	<b>Observations</b>
TADOU	9 000 €		<b>Rappel BP 2015</b> Solde 2014 : 2 168 € (com°1) – BP PDC : idem Acompte 2015 : 6 900 € (com°1) – BP PDC : 5 409 €
Relais Assistante Maternelle (Les Francas)	16 458,00 €	19 476,38 € (Sub CAF 2015 + 2016)	Contrat CAF (CEJ) renouvelé en décembre 2015 BP 2015 : 16 226,00 €
Contrat Territorial Jeunesse	35 956,00 €	15 194,88 € (Sub CAF 2015 + 2016)	Contrat CAF (CEJ) renouvelé en décembre 2015 BP 2015 : 35 913,00
<b>Commission 2 : Aménagement de l'Espace, Développement économique</b>			
<b>Opération</b>	<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Recettes Prévisionnelles</b>	<b>Observations</b>
SMiX Doubs THD (SDDAN)	74 000 €		10 € par habitant habitant
AUDAB	8 000 €		1,10 € par habitant
SCoT	8 000 €		(non vu en commission)
PETR du Doubs central	26 200,00 €		(non vu en commission) Cotisation 2015 : 25 837,00 € (3.5€/hab.)
<b>Commission 3 : Environnement</b>			
<b>Opération</b>	<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Recettes Prévisionnelles</b>	<b>Observations</b>
Nettoyage bornes à verre 96 € HT / BORNE	4 953,60 € TTC	0 €	Budget Déchets
Travaux du Gour	80 116,00 €	45 029,34 €	FNADT : 35 349,34 € DETR : 9 680,00 €

Loyer microcentrale	7 300 €	14 600 €	(en fonctionnement) (versement 3 650 € Laissey et 3 650 € Champlive) Rappel 2015 : versement 6 500 € Laissey et 6 500 € Champlive
Recrutement TEPOS	38 300 €	33 000 €	Salaire + équipement Recettes COTEC
Etangs de Glamondans	68 667,00 €	51 896 €	59 740 € dépenses directes + 8 927 € subvention d'équilibre à la FdC25 Recette subvention Agence de l'eau + D25

#### Commission 4 : Ecoles / Culture

Opération	Dépenses prévisionnelles	Recettes Prévisionnelles	Observations
Fournitures et manuels scolaires	43 000 €		40€ / élève + directeur pour fournitures 10 € / élève pour manuels (marché CCVA)
Transports méridiens	55 000 €		Bus 2015-2016 : 50% pour Ecole Gonsans (fin travaux cantine) + bus Châtillon-Guyotte / Lusans
Saison culturelle	4 266 €	1 380 €	Solde saison 2015-2016 (2 766 €) + automne 2016 : 1500€(arrêt financement Conseil départemental)
Maintenance informatique	6 000 €		idem 2015 (dont contrat 1440 € TTC)
Subventions associations	3 000 €		hors conventions Francas (CTJ + RAM) et Artistes à la Campagne
Convention association « Des artistes à la campagne »	4 500 €	1 500 €	Avenant financier 2016 incluant recettes pour le loyer du bureau au siège de la CCVA
Autre projet culturel	6 500 €		Projet Carasso « Mémoire Sonore » (4000€) + Projet Pergaud (Fédération Chasse : 2500€)
Mobilier scolaire	30 000 €	FCTVA : 4 800 €	
Matériel informatique	20 000 €	FCTVA : 3 200 € DETR : 4 000 €	dont Reste à Réaliser 17 029 €
Participation transport	4 440 €		5€ / élève pour remboursement facture transport scolaire (USEP, culture...) : prévoir délibération pour modalités versement
Jeux cours d'Ecole	20 000 €	FCTVA : 3 200 €	

#### Commission 5 : Tourisme, patrimoine et communication

Opération	Dépenses prévisionnelles	Recettes Prévisionnelles	Observations
Sentiers de randonnées	11 638,64 €	6 792,00 €	(Rappel OB 2015 : dépenses : 12 000,00 € / recettes : 7 320,00 €)
<i>Embauche CAE</i>	<i>7 638,64 €</i>	<i>4 352,00 €</i>	<i>Coût de mai à décembre 2016 Embauche CAE 1 an (collecte autorisations de passage + balisage) Dépenses : 11 458,00 € / Recettes : 6 528,00 €</i>

<i>Travaux + Communication</i>	4 000,00 €	2 440,00 €	<i>Aménagement des sentiers Subvention du CG25 (50% travaux 20% communication) + FCTVA</i>
Sentiers thématiques	2 360,00 € 2 860,00 €	300,00 € 375,00 €	Sentier des dolines aménagement place parking (2 000 – 2 500 €) + Chantier de jeunes (360,00 €) / Sentier zone humide étangs de Glamondans (commission environnement) / Sentier découverte Gonsans (Projet Pergaud)
Signalétique d'information locale	10 000,00 €	1 640,40 €	FCTVA (Idem BP 2015)
Sets de table touristiques CCVA			En interne (0,03 la copie A3 couleur)
Taxe de séjour		2 246,35 €	Rappel Période janvier à décembre 2014 : 2 404,00 € Période mai à octobre 2013 : 1 580 €
Inventaire du mobilier CCVA (Ecoles)	4 500,00 €		Acquisition du matériel de scan + logiciel et imprimante
CCVA'ctualités	2 900,00 €		Mise en page + impression

- **ZAE Bouclans**

Opération	Dépenses prévisionnelles	Recettes Prévisionnelles	Observations
Frais de portage EPF	500 €		

- **ZAE Gonsans**

Opération	Dépenses prévisionnelles	Recettes Prévisionnelles	Observations
Vente des terrains		145 110,00 €	Vente des lots 1, 2 et 3

- **ZAE Roulans**

Opération	Dépenses prévisionnelles	Recettes Prévisionnelles	Observations
Frais de portage EPF	1000 €		

<b>RAPPORT N°21.    INFORMATIONS DIVERSES</b>
---

- TCFE
- SMIX THD : Intervention Claude Dallavalle